

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS  
-----  
MAIRIE  
DE  
VIAS

**EXTRAIT**  
DU  
**Registre des Arrêtés du Maire**  
DE LA COMMUNE DE VIAS

**Arrêté N° : PM/ 2024-081**

**Objet : Réglementation stationnement « Vias Biker Groupe »**

Date de publication :

02/05/24

**LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1  
**VU** le Code de la Route et notamment l'article L 411-1,  
**VU** la demande de l'association Vias Biker Groupe, sollicitant l'autorisation de stationner 30 motos sur le trottoir face au Théâtre Ardaillon sis 41 Avenue de Béziers à Vias, le 17 mai 2024 de 17h00 à 01h00 afin d'assister au concert de Jean Baptiste Guegan.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des participants durant ce concert, ainsi que de régler le stationnement.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'association Vias Biker Groupe est autorisée à stationner 30 motos sur le trottoir face au Théâtre Ardaillon sis 41 Avenue de Béziers à Vias, le 17 mai 2024 de 17h00 à 01h00 afin d'assister au concert de Jean Baptiste Guegan.

**ARTICLE 2 :**

Des barrières de sécurité seront installées afin d'avertir les usagers de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en infractions pourront être mis en fourrière aux frais du contrevenant.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 29 avril 2024

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de Vias**

